

Image not found or type unknown



Demande du casier judiciaire

Par **naT**, le **08/02/2010** à **00:15**

Bonjour,rnpuis-je demander ce qui figure dans mon casier judiciaire à la police de ma ville?

Par **Tisuisse**, le **08/02/2010** à **08:07**

Bonjour,rnrnLe casier judiciaire comporte 3 volets et vous n'avez accès qu'au seul volet disponible pour les entreprises. Les 2 autres volets sont consultables par la justice et vous n'y avez pas accès, même par l'intermédiaire d'un avocat. L'extrait de casier judiciaire est à demander au greffe de votre tribunal.